



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 20 janvier 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-26

**SOUSSION 2015 SI 255 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE PROJET – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GPBL inc., 410, rue Saint-Nicolas, suite 255, Montréal, Québec, H2Y 2P5, pour les services professionnels de diffusion d'un programme de formation en gestion de projet pour un montant approximatif de 57 550,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et révisée le 15 décembre 2015, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-30118-435-04333	52 551,49 \$	Administration - Service des infrastructures - Formation
04-13493	2 502,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 496,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-27

**SOUSSION 2015 SI 212 - FOURNITURE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR LA STATION LAROSE – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pompacktion inc., 119, boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, H9R 1E5, pour la fourniture d'une pompe submersible pour un montant total de 44 897,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 décembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-012-04591	40 997,62 \$	Équipements et travaux d'entretien - Usines et équipements – Pompe - Poste de pompage Larose
04-13493	1 952,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 947,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

**CE-2016-28**

**SOUSSION 2015 SP 224 - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA VILLE DE GATINEAU – SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme ADT Canada inc., 8481, boulevard Langelier, Montréal, Québec, H1P 2C3, pour l'entretien du système de surveillance vidéo pour les actifs immobiliers de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur trois ans de 201 253,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 novembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2020, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-29300-534-04592	61 257,20 \$	Sécurité physique et matérielle - Entretien de système d'alarme
04-13493	2 917,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 910,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

**CE-2016-29**

**SOUSSION 2015 SI 168 - FOURNITURE D'UNE HYDRO-EXCAVATRICE SUR REMORQUE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Joe Johnson Equipment inc., 8620, rue Jarry Est, Anjou, Québec, H1J 1X7, pour la fourniture d'une hydro-excavatrice pour un montant total de 43 672,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30767-040-04595	39 878,45 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Service des travaux publics et autres – Hydro-Excavatrice
04-13493	1 899,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 894,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-30

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B44 AU MONTANT DE 202 118,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 7 NOVEMBRE 2015, B45 AU MONTANT DE 166 251,82 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2015, B46 AU MONTANT DE 147 491,57 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2015, B47 AU MONTANT DE 186 850,41 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-44 au montant de 202 118,54 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2015, B-45 au montant de 166 251,82 \$ pour la période du 8 au 14 novembre 2015, B-46 au montant de 147 491,57 \$ pour la période du 15 au 21 novembre 2015, B-47 au montant de 186 850,41 \$ pour la période du 22 au 28 novembre 2015.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-31

**ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - ENTRETIEN HIVERNAL D'UNE PARTIE DES BOULEVARDS SAINT-RAYMOND ET DES ALLUMETTIÈRES**

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'adoption de la Loi 57 par l'Assemblée nationale, le ministère des Transports du Québec a cédé le 1<sup>er</sup> avril 1993, l'entretien d'une partie de son réseau routier aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend une partie du boulevard Saint-Raymond et une partie du boulevard des Allumettières, comme indiqué au plan de localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports du Québec soumet à la Ville un contrat pour effectuer l'entretien hivernal;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre s'engage à verser un montant annuel approximatif de 92 929,59 \$ à la Ville en fonction des variations du prix du carburant diesel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le contrat proposé par le ministre des Transports et de ce fait :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat numéro 850865197 soumis par le ministre des Transports du Québec;
- autorise le Service des travaux publics à prendre en charge l'entretien hivernal du réseau routier cédé pour la période du 8 novembre 2014 au 20 mars 2017;
- mandate le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à transmettre les documents exigés au contrat.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31310 – Déblaiement et enlèvement de la neige, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 92 929,59 \$ sera versée dans le poste budgétaire 01-82131 – Revenu réseau routier.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-32

**SOUSSION 2015 SP 205 - FOURNITURE DE MINI FOURGONNETTES - OPTION D'ACHAT SUPPLÉMENTAIRE EN 2016 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-986 du 9 décembre 2015, octroyait un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep pour l'achat en 2015, de cinq mini fourgonnettes pour un montant total de 170 629,69 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par cette même résolution, retenait l'option d'achat de trois mini fourgonnettes supplémentaire en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire se prévaloir de cette option d'achat, et ce, conformément à la section 2 de la formule de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des travaux publics à exercer l'option d'achat de trois mini fourgonnettes, au montant total de 99 986,86 \$ incluant les taxes, auprès de la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep, 7315, boulevard Newman, LaSalle, Québec, H8N 2K3, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 septembre 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-15003-009-04596	91 301,33 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Rattrapage – Trois fourgonnettes
04-13493	4 348,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 337,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-33

**SOUSSION 2015 SI 273 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LICENCES PERMETTANT LA GESTION DE LA PREUVE NUMÉRIQUE DANS LES SALLES D'IVRESSOMÈTRE – SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-706 du 8 mai 2013, octroyait un contrat à la firme Solutions MediaSolv/Taser pour l'acquisition d'un système permettant la gestion de la preuve numérique ainsi que le support et la maintenance du logiciel pour les quatre années subséquentes pour un montant total approximatif de 285 266,73 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des changements au niveau de la stratégie d'implantation du système permettant la gestion de la preuve numérique pour inclure l'installation du système dans les salles d'ivressomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6<sup>o</sup> a) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions MediaSolv/Taser international, 17800 North 85<sup>th</sup> Street, Scottsdale, Arizona, 85255, pour l'acquisition d'équipements et de licences pour l'implantation de la solution de la gestion de la preuve numérique dans les salles d'ivressomètre, sur la base du prix unitaire pour un montant total approximatif de 62 965,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 5 novembre 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-672-04594	57 495,62 \$	Technologie – Service de police – Pièces d'équipements et de logiciels informatiques
04-13493	2 738,21 \$	TPS à recevoir- Ristourne
04-13593	2 731,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-34

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - 555, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Fondation québécoise du cancer a obtenu, le 24 juillet 2006, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 555, boulevard de l'Hôpital;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Fondation québécoise du cancer a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 555, boulevard de l'Hôpital;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Fondation québécoise du cancer pour l'immeuble situé au 555, boulevard de l'Hôpital.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2016-35**

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - KING SOLOMON NO 69 G.R.Q. CORPORATION - 767, CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme King Solomon no. 69 G.R.Q. Corporation a obtenu, le 19 juin 2006, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 767, chemin d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme King Solomon no. 69 G.R.Q. Corporation a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 767, chemin d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme King Solomon no. 69 G.R.Q. Corporation pour l'immeuble situé au 767, chemin d'Aylmer.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2016-36**

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES ŒUVRES ISIDORE OSTIGUY - 152, RUE EAST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les œuvres Isidore Ostiguy a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie d'un immeuble situé au 152, rue East;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les œuvres Isidore Ostiguy pour une partie de l'immeuble situé au 152, rue East, à Gatineau.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

**CE-2016-37**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 79-10-2016 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le Règlement numéro 79-10-2016 modifiant le Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires.

Adoptée

**CE-2016-38**

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - AGORALAB - PROJET IMAGINE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de Agoralab, 116, rue Binet, Gatineau, Québec, J8Y 2V3, à titre de subvention pour le projet Imagine Eddy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972-	10 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière du district électoral de Hull-Wright – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-692	10 000 \$		Madame la conseillère Denise Laferrière - District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79938-972		10 000 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-39

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 487 621 \$ - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL (UPEP HULL) - HONORAIRES PROFESSIONNELS CHANGEMENT DE TECHNOLOGIE DE DÉCANTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-328 du 27 février 2013, a adjugé, un contrat à la firme Dessau inc. (Stantec inc.) au montant de 1 436 888,57 \$, pour les services professionnels dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, par la délégation de pouvoir numéro 129890 du 17 mars 2015, a mandaté la firme Stantec inc. pour un montant additionnel de 97 556,28 \$ incluant les taxes, afin de procéder à la préparation des plans et devis et la gestion d'un appel d'offres pour la présélection de la technologie de décantation;

**CONSIDÉRANT QUE** la technologie de décantation retenue, suite à l'appel d'offres 2014 SP 296 pour la présélection des équipements de décantation, est celle à floccs lestés de la firme Véolia Water Technologies Canada inc. :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 129890 pour un montant de 97 556,28 \$ incluant les taxes, pour les honoraires professionnels additionnels pour la préparation des plans et devis et la gestion d'un appel d'offres pour la présélection de la technologie de décantation dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;
- autorise des honoraires supplémentaires de 17 343,98 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc. pour l'élaboration des documents d'appel d'offres relatifs à la présélection de la technologie de décantation;
- autorise des honoraires supplémentaires de 45 990,00 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc. pour des efforts supplémentaires attribuables à l'interruption et la reprise des activités de conception pendant la phase d'ingénierie détaillée;
- autorise des honoraires supplémentaires de 326 730,74 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec inc. représentant l'effort d'ingénierie requis pour l'intégration d'une technologie de décantation différente suivant la présélection de la technologie à floccs lestés de Véolia par l'appel d'offres 2014 SP 296.

Le cumulatif des ajustements à approuver est de 487 621 \$ incluant les taxes, portant le coût total de ce contrat à 1 924 509,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30697-006-04597	356 181,08 \$	Modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull - Plans et devis
04-13493	16 963,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 920,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2016.

Adoptée



CE-2016-40

**SOUSSION 2014 SP 296 - PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION - USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - BUREAU DES GRANDS PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Véolia Water Technologies Canada inc., 4105, rue Saterlon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture d'équipements de décantation pour un montant total de 2 558 191,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 novembre 2015, cette dernière étant la plus avantageuse sur un cycle de 20 ans et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif des équipements de décantation auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux de construction dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull.

Ce contrat est conditionnel à l'octroi, par les autorités compétentes, d'un contrat pour les travaux de construction dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull.

De plus, ce comité autorise une dépense de 30 000 \$ incluant les taxes, pour dédommager la firme Véolia Water Technologies Canada inc. suivant la fourniture d'un service d'expert-conseil en période d'ingénierie détaillée, mais dont la fourniture, à titre de fournisseur exclusif, ne serait jamais requise par défaut d'attribuer un contrat pour l'exécution des travaux de construction dans le cadre du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30697-008-04598	27 394,00 \$	Modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull - Autres frais (demande de certificat d'autorisation, visites industrielles)
04-13493	1 304,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 301,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30697-006	27 394 \$		Modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull - Plans et devis
06-30697-008		27 394\$	Modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Hull - Autres frais (demande de certificat d'autorisation, visites industrielles)

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-41

**ANNÉE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 275 - ENTRETIEN DE LA PATINOIRE GRAND PUBLIC AU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1435 du 3 décembre 2014, adjugeait un contrat à la firme 7043643 Canada inc. (Déneigement Pro Expert), 454, montée des Érables, Cantley, Québec, J8V 3M1, pour l'entretien de la patinoire grand public au ruisseau de la Brasserie pour la saison 2014-2015, avec la possibilité de deux options de renouvellement d'une saison chacune, pour un montant annuel approximatif de 120 723,75 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 24 novembre 2014 pour un montant indexé de 122 413,88 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise l'ajout d'une superficie additionnelle de 2050 m<sup>2</sup> représentant un surplus à payer de 26 300,53 \$ incluant les taxes, portant ainsi le contrat au montant total de 148 714,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71230-521-04599	135 796,08 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	6 467,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 451,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-42

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK PILON À TITRE DE PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de préposé au contrôle des arbres au Service de l'environnement pour une période prévue du 31 octobre au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Pilon à titre de préposé au contrôle des arbres au Service de l'environnement pour la période du 31 octobre au 31 décembre 2015.

Le salaire de monsieur Patrick Pilon sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41115-132 – Contrôle règlementaire – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

**CE-2016-43**

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JONATHAN DÉSILETS À TITRE DE PRÉPOSÉ À LA CIRCULATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de préposé à la circulation au Service des infrastructures pour une période prévue du 20 avril au 18 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Jonathan Désilets à titre de préposé à la circulation au Service des infrastructures pour la période du 16 novembre au 18 décembre 2015.

Le salaire de monsieur Jonathan Désilets sera celui de la classe 3, échelon 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30130-132 – Division de la planification et des services techniques – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-44

**SOUSSION 2015 SP 220 - UTILISATION EN MODE SAAS D'UN LOGICIEL DE RECRUTEMENT EN LIGNE ET DE DOTATION – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., 150 Commerce Valley Drive West, Markham, Ontario, L3T 7Z3, pour l'utilisation en mode SaaS d'un logiciel de recrutement en ligne et de dotation pour un montant total pour 10 ans de 804 825 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 novembre 2015 et révisée le 7 décembre 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2017 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-16150-555-04593	73 491,25 \$	Plan de relève de la main d'œuvre - Entretien de logiciels
04-13493	3 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 491,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2016.

Adoptée

CE-2016-45\*

**ENTENTE CONCERNANT LE PORTAIL COMMUN DE DONNÉES OUVERTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et les municipalités de Gatineau, Montréal, Québec, Sherbrooke et Laval désirent accroître la transparence de l'administration publique, soutenir le développement des services aux citoyens ainsi que le développement économique à l'aide des données ouvertes;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont la volonté commune d'offrir aux citoyens un portail commun de données ouvertes;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement ainsi que plusieurs villes ont adopté, en février 2014, une licence commune de données ouvertes, la « Creative commons 4.0 »;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient de définir les rôles et responsabilités des parties dans la mise en place d'un portail commun de même qu'un mécanisme d'adhésion des villes qui voudront se joindre à ce portail;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente concernant le portail commun de données ouvertes est proposée entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire adhérer à cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner l'entente qui a pour objet d'établir les modalités suivant lesquelles le gouvernement et les municipalités offriront aux citoyens un portail commun de données ouvertes désigné sous le nom de domaine « donneesquebec.ca »;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente;
- de mandater le directeur du Service des communications ou son représentant à participer, pour la Ville de Gatineau, au comité de gouvernance du portail commun.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif